

Point au 6 avril 2018

Ce diaporama est une rétrospective de l'évolution de la situation de la plage du bois de sapins,

- du 3 février 2018, juste avant les opérations de rechargement, au lendemain des grandes marées de février et du dernier coup de vent qui avait encore fait reculer la dune

- au 6 avril 2018

Du sable commence à repartir ce qui n'est pas une surprise, on le sait bien, malgré des marées clémentes depuis la mi mars. On aurait pu croire que ce sable descendant sur la plage, aurait une influence sur le courant. Or c'est plus compliqué que cela. L'origine du problème, maintes fois signalée, est en amont au niveau du bec de perroquet. Le courant fluctue ensuite jusqu'à la digue submersible avec des bancs de sable évoluant rapidement, situation installée depuis un bon moment. On constate même une progression du courant entre la brèche et le blockhaus

Nos propositions réitérées sur une intervention au niveau des vestiges de la digue barrois, qui renvoient le courant vers le bec de perroquet, ainsi que pour un test sur la protection du sable avec des géotubes utilisés avec succès ailleurs restent lettre morte, ainsi vont les échanges dans notre communauté d'agglomération.

Après il ne faut pas s'étonner qu'un jour ça puisse bloquer. Par exemple le PAPI s'est fait en ignorant les remarques des associations, sans informer les gens, leur demander leur avis, en pensant que ceux-ci ne pourraient que dire amen à ce que les génies ont décidé, c'est comme ça et puis c'est tout. Un diktat en quelque sorte

Et bien ça ne se passe pas exactement comme ça.

A CE PROPOS NOUS N'AVONS PAS RECU, POUR LE MOMENT, DE REPONSE A NOTRE DEMANDE DE REVISION DE LA STRUCTURE PREVUE POUR LA DIGUE RETROLITTORALE DU PAPI. STRUCTURE INADAPTEE QUI NE PERMET PAS DE STOPPER L'EROSION, C'EST-À-DIRE DE FIXER LE TRAIT DE CÔTE, CONTRAIREMENT AUX ENGAGEMENTS ECRITS DE LA PREFECTURE EN NOVEMBRE 2015



*Pour lutter contre l'érosion du cordon dunaire
et les risques de submersion marine,
la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois
réalise des travaux de ré-ensablement au bois des sapins*

Nature des Travaux : **5 opérations de rechargement sédimentaire de
35 000 m³ de 2018 à 2021**

Maîtrise d'œuvre : **V2R Ingénierie**  **et JM Martin**

Coordonnateur sécurité : **Qualiconsult Sécurité**  **Groupe Qualiconsult**

Durée du chantier : **8 semaines**
Entreprise : **Eiffage Route** 

Coût de l'Opération : **1 490 397,00 € HT**

Financeurs : **Union Européenne (FEDER) : 741 166€ (50%)**
Etat (Agence de Transport des Infrastructures de Transport de France) : 451 088€ (30%)
CA2BM : 298 143€ (20%)

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne
avec le Fonds européen de développement régional



Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois
11 - 13 Place Gambetta - 62170 Montreuil-sur-Mer



Devant et nord bois de sapins

3 février 2018

3 février 2018



Devant la brèche

3 février 2018



sud bois de sapins



sud bois de sapins

3 février 2018

A photograph of a sandy dune or cliff face under a cloudy sky. The dune is composed of light-colored sand with some sparse, dark vegetation growing along its top edge. The foreground is a flat, sandy beach with some small puddles and footprints. The sky is overcast with grey clouds.

3 février 2018

vers le blockhaus

9 février 2018

Devant et nord bois de sapins



9 février 2018

Devant la brèche



9 février 2018

vers le blockhaus



16/17 février 2018

Vue panoramique



16/17 février 2018

Devant et nord bois de sapins



16/17 février 2018

Devant la brèche



16/17 février 2018

**Devant la brèche
Vu du dessus**



16/17 février 2018

**Devant la brèche
Vu de la plage**



16/17 février 2018

Nord bois de sapins



16/17 février 2018

Devant la grande dune



Devant la grande dune

16/17 février 2018



16/17 février 2018

sud bois de sapins



16/17 février 2018
sud bois de sapins



16/17 février 2018

sud bois de sapins



16/17 février 2018

Près du blockhaus



10 mars 2018

Devant et nord bois de sapins



10 mars 2018

Devant la brèche

3 mètres



10 mars 2018

nord bois de sapins



10 mars 2018

sud bois de sapins



10 mars 2018
sud bois de sapins, suite



10 mars 2018

Derrière le blockhaus



6 avril 2018

Devant et nord bois de sapins



6 avril 2018
Devant bois de sapins

6 mètres



6 avril 2018

Sud bois de sapins



6 avril 2018

Sud bois de sapins



Exemple de géotube rempli de sable

**On pourrait par exemple tester en commençant par en mettre tout contre les piquets sur la plage (juste derrière).
Nous le suggérons depuis 2015, pas de réponse comme d'hab**



**Estimation 2016, à mettre dans la balance eu égard au coût d'un rechargement
Voir vue n°1**

**Exemple de coût d'un tube de 1,5m de hauteur rempli :
100 €/ml en fourniture + mise en œuvre et injection du sable
environ 150 €/ml + tapis anti-affouillement : environ 40 €/ml
: total approximatif : 290 €/ml arrondi à 300 €/m ht
3 tonnes d'inertie au mètre linéaire**

**Si le courant est resté stable devant le bois de sapins
Il progresse toujours en cet endroit, de la brèche
au blockhaus, malgré le rechargement.**

6 avril 2018

**Rappelant, pour autant qu'il faille encore le dire,
que le renfort de sable ne traite pas l'érosion, il la ralentit, sans plus. Sud bois de sapins**



Rappel 3 février 2018

Comparer avec vue précédente





3 février 2018, dans l'autre sens rappel



10 mars 2018



6 avril 2018

6 avril 2018

**Bec de perroquet
Le courant dans la dune**



6 avril 2018



MAIRIE DE GROFFLIERS

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer - Canton de Berck-sur-Mer

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

PORTANT SUR L'INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES PIETONS SUR
LA BAIE D'AUTHIE AU NIVEAU DU BEC DU PERROQUET

Nous, Maire de la Commune de GROFFLIERS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et 2 et L. 2213.1 ;

Vu le code de la route ;

Vu la demande présentée par la commune de Groffliers, afin de sécuriser l'accès au cordon dunaire au niveau du Bec du Perroquet,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité,

ARRETE

Article 1 : la circulation des piétons sera interdite sur le linéaire du Bec du Perroquet afin de sécuriser la zone en cas d'éboulement (voir plan ci-joint).

Article 2 : La responsabilité de la commune ne pourra être mise en cause en cas d'accident qui pourrait survenir suite au non-respect de l'arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune par les soins de Monsieur le Maire et sera rendu exécutoire dès signature.

Article 4 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Merlimont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à GROFFLIERS, le 28 février 2018



ZONE DANGEREUSE
RISQUE D'ÉBOULEMENT

